



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 131911

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur les préoccupations et les revendications du monde combattant. Les associations représentatives du monde combattant ont pris acte des avancées positives adoptées par le Gouvernement et le Parlement en 2011, en l'occurrence le passage à l'indice 44 pour le calcul de la retraite du combattant, l'augmentation de la valeur du point des pensions militaires et d'invalidité et la nomination d'un secrétaire d'État spécifiquement chargé des anciens combattants. Toutefois, elles considèrent toujours comme prioritaire de relever le plafond de ressources au niveau du taux du seuil de pauvreté français pour l'aide différentielle destinée aux conjoints survivants d'anciens combattants ; et de créer une mesure similaire à l'allocation différentielle pour les anciens combattants les plus démunis. Ce faisant, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour satisfaire cette revendication.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131911

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2951

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)